



GUIDE START UP
CADRE LÉGISLATIF

*"IL Y A BIEN DES MANIÈRES DE NE PAS RÉUSSIR, MAIS LA PLUS SÛRE EST DE NE JAMAIS PRENDRE DE RISQUES."
(BENJAMIN FRANKLIN)*

LES STARTUPS, EN PLUS DE LEUR RÔLE DANS LA RÉGRESSION DU CHÔMAGE, CONSTITUENT UN ATOUT MAJEUR DANS L'ENTREPRENARIAT DE MANIÈRE SPÉCIFIQUE, ET DANS LE PAYSAGE ÉCONOMIQUE DE MANIÈRE GÉNÉRALE. RAISON POUR LAQUELLE, L'ÉTAT VISE À ENCOURAGER DAVANTAGE LEURS CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT.

CEPENDANT, IL PEUT PARAÎTRE COMPLEXE POUR UN PROFANE D'APPRÉHENDER LES DIFFÉRENTS TEXTES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES PROMOUVANT LES STARTUPS.

AINSI, LE PRÉSENT GUIDE A POUR VOCATION DE PRÉSENTER DE MANIÈRE SIMPLIFIÉE LES DISPOSITIONS JURIDIQUES RÉGISSANT LA CRÉATION DES STARTUPS, LES PROCÉDURES DE L'OBTENTION DU LABEL STARTUP, LES AVANTAGES DONT ELLES PEUVENT BÉNÉFICIER, ET LES MOYENS VISANT À PROTÉGER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AFFÉRENTE AUX STARTUPS.

Ce guide est destiné aux promoteurs de start-ups innovantes, qu'ils soient docteur ou doctorant, dans un laboratoire de recherche scientifique, chercheur indépendant ou rattaché à une entreprise, inventeur ou même étudiant, et qui disposent d'une idée précise d'innovation, à même d'aboutir à la création d'une Start-up

Les informations et les conseils contenus dans ce guide sont de nature à éclairer le chemin du créateur de l'entreprise innovante pour faire gagner le startupper du temps et pour éviter les erreurs commises par ses prédécesseurs.

1

CIRCULAIRE

Une circulaire est un document écrit adressé par une autorité administrative (ministre ou chef de service) à ses subordonnés afin de les informer de l'interprétation à adopter d'une législation ou d'une réglementation particulière (décret, arrêté) et de la manière de l'appliquer concrètement. Elle est un moyen d'explicitier la réglementation et la législation en vigueur en vue d'assurer la cohésion de l'action administrative.

CIVP CONTRAT D'INITIATION À LA VIE PROFESSIONNELLE

Le contrat d'initiation à la vie professionnelle est régi par le décret n° 542-2019 du 28 mai 2019, fixant les programmes du fonds national de l'emploi, les conditions et les modalités de leur bénéfice. Il vise à :

- Pour les demandeurs d'emploi : aider les chercheurs d'emploi à acquérir des compétences professionnelles afin de faciliter leur insertion dans la vie active.
- Pour les entreprises : le contrat d'initiation à la vie professionnelle CIVP vise à répondre aux besoins en ressources humaines des entreprises du secteur privé.

COLLÈGE DES STARTUPS

Un engagement volontaire pour la communauté des startups, créé en vertu de l'article N°6 de la Loi N°20-2018 relative aux Startups.

Auprès du ministère chargé de l'économie numérique, un comité technique dénommé "Comité de labélisation", qui statue sur la satisfaction des demandes d'obtention du label Startup aux conditions. Il est composé d'un Président et de 08 membres. Les membres sont nommés par décision du chef du gouvernement sur proposition du ministre chargé de l'économie numérique et ce pour une durée de 3 ans renouvelable une seule fois.

CONTRAT KARAMA

Ayant pour but l'insertion des demandeurs d'emploi à la vie professionnelle, un contrat Karama permet aux personnes titulaires de diplômes supérieurs encore chômeurs de bénéficier d'un contrat de travail, d'une durée de deux ans, offrant un salaire net de 600 dinars ainsi qu'une formation qui leur permettent d'acquérir des qualifications supplémentaires. Cette formation dépend des besoins et des exigences des entreprises du secteur privé et elle offre aux diplômés des nouvelles capacités pratiques qui sont conformes aux différentes exigences du milieu professionnel du travail.

2

DÉCRET

Acte réglementaire ou individuel pris par le président de la République, par le Premier ministre, ou conjointement par ces deux autorités, en vertu de leur pouvoir réglementaire.

3

FONDS D'AMORÇAGE

Les fonds d'amorçage sont des fonds apportés par des investisseurs afin de financer les dépenses préalables à la création d'une entreprise. Ils permettent ainsi de payer les frais de recherche et de développement, les études de faisabilité et de marchés, ou encore les frais d'expertise financière ou juridique.

FONDS COLLECTIF DE PLACEMENT À RISQUE

Le fonds commun de placement à risque (FCPR) est un support d'investissement à risque composé de valeurs mobilières diverses et variées. Ce type d'investissement permet, sous conditions, de bénéficier d'une fiscalité avantageuse en matière d'impôt sur le revenu et de plus-values. C'est un véhicule de placement à forte rentabilité. Il s'agit d'un organisme collectif collectant des capitaux auprès d'investisseurs, qui sont ensuite réinvestis dans des opérations de capital risque.

4

LABEL

Le Label Startup est un label de mérite accordé à toute société de droit tunisien qui respecte les critères de labélisation. Ce Label est la clé de voûte pour accéder à l'univers Startup Act.

LIQUIDATION À L'AMIABLE

La liquidation à l'amiable est une procédure pour la dissolution / liquidation d'une entreprise décidée par ses dirigeants et ses actionnaires s'il y en a. Décidée par l'assemblée générale extraordinaire de la société, la liquidation amiable vise à cesser l'activité de la société (dissolution) puis à liquider la totalité de ses actifs pour la radier définitivement.

LOI

La loi désigne la principale source formelle du droit objectif :

- au sens large, la loi désigne toute règle générale et impersonnelle, résultant d'une volonté collective et dotée de la force contraignante. Il est ainsi possible de la distinguer de la morale (qui n'est pas sanctionnée par la contrainte) et de la coutume (qui résulte moins d'une volonté que d'une tradition collective) ;
- dans un sens plus précis, la loi désigne les normes juridiques qui émanent du pouvoir législatif.

5

PITCH

Un pitch est une présentation d'un projet ou d'une idée destinée à convaincre un interlocuteur. Il tient son nom complet, elevator pitch, de son format : il doit être assez condensé pour être débité le temps d'un trajet en ascenseur avec la personne que vous cherchez à convaincre.

POC PROOF OF CONCEPT

Il s'agit d'une démarche visant à vérifier qu'une théorie, un concept ou encore une idée (la plupart du temps innovant) "peut fonctionner" d'un point de vue marketing, économique, technique.

6

SCALABILITÉ

La scalabilité désigne le fait d'accroître rapidement son volume d'affaires tout en assurant sa rentabilité.

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL RISQUE

Le capital-risque permet aux jeunes entreprises innovantes, qui démarrent leur activité et ont un potentiel de croissance, d'augmenter leurs fonds propres. Le créateur d'entreprise obtient ainsi des fonds, sans demande de garantie, à un stade de développement où il est souvent difficile d'obtenir des prêts bancaires.

SOMMAIRE

1 —

Startup Act : Cadre général

2 —

Le Label/ Pré-Label Startup

3 —

Les avantages du Startup Act

4 —

La protection des brevets

CADRE GÉNÉRAL

Qu'est ce qu'une levée de fonds ?

**START
UP
ACT** ↑

Startup Act est **un cadre juridique innovant dédié aux Startups en Tunisie** qui a **été créé en Avril 2018** pour promouvoir et faciliter le lancement et le développement de Startups depuis la Tunisie.

Le **Startup Act** est le point de départ de la stratégie nationale volontariste **Startup Tunisia** qui a impliqué un soutien gouvernemental



Le **Startup Act** est basé sur un label de mérite et une série **d'avantages et d'incitations** en faveur des entrepreneurs, des startups et des investisseurs

Les textes juridiques

Le startup Act est un cadre juridique comprenant les principaux textes suivants

La loi (i)

Le décret (ii)

Circulaire BCT (iii)

(i) Loi N°2018-20 du 17 avril 2018 relative aux Startups



(ii) Décret N°2018-840 du 11 octobre 2018 portant fixation des conditions, des procédures et des délais d'octroi et de retrait du label startup et du bénéfice des encouragements et des avantages au titre des Startups et de l'organisation, des prérogatives et des modalités de fonctionnement du comité de labélisation.

(iii) Les Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie N°2019-01 et 2019-02 (Circulaire aux Intermédiaires Agréés n° 2019-01 du 30 Janvier 2019 portant sur les Comptes Startup en devises et la Circulaire aux Intermédiaires Agréés n° 2019-02 du 30 Janvier 2019, portant sur le transfert au titre des opérations courantes.



CENTRAL BANK

() autre que la loi du Startup Act, le cadre législatif des startups est régi par la loi de l'investissement et la loi de e-commerce*

Au sens de la loi N° 2018-20 relative aux startups, est considérée comme Startup, toute société commerciale constituée conformément à la législation en vigueur, ayant obtenu le label Startup.

LE LABEL STARTUP

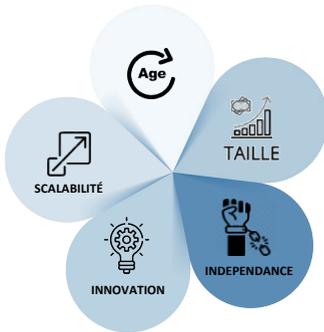
Qu'est ce qu'on entend par Label Startup ?

Le Label Startup est un label de mérite accordé à toute société de droit tunisien qui respecte les critères de labélisation. Ce Label est la clé de voûte pour accéder à l'univers Startup Act.



Quels critères à satisfaire pour obtenir le label startup?

5 conditions à vérifier pour octroyer le Label Startup



L'Âge de la société ne doit pas dépasser 8 ans depuis sa constitution juridique.

La Taille : le nombre d'employés de la société ne doit pas dépasser 100. Le total bilan ou de chiffre d'affaires annuel doit être inférieur à 15 millions de dinars.

Indépendance : Le capital de la société doit être détenu à plus de 2/3 par des personnes physiques, des organismes d'investissement réglementés ou des Startups étrangères.

Innovation : Le modèle économique de la société doit être innovant apportant une solution intéressante et différenciée à un problème donné.

Scalabilité : Le marché cible de la société doit être grand et homogène, la solution apportée doit être adaptée au marché (solution-market fit), le produit doit présenter un minimum d'avancement (Proof of concept) et l'équipe en charge doit être capable d'implémenter le projet



LA VALIDITÉ DU LABEL STARTUP NE PEUT PAS DÉPASSER HUIT (8) ANS À COMPTER DE LA DATE DE CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

En cas de manquement à une des conditions, un avertissement est adressé à la startup **dans un délai d'un mois** à compter de la date d'envoi dudit avertissement. Passé ce délai et en cas de non-conformité persistante, un questionnaire électronique est envoyé au contrevenant tout en lui accordant un délai de **quinze jours** pour la réponse.

Le contrevenant peut être convoqué pour se présenter devant le comité de labélisation et être auditionné.

En cas de non-réponse au questionnaire ou d'absence ou si le comité de labélisation estime que les motifs avancés sont insuffisants ou sur la base du constat précité, ledit comité émet un avis conforme de retrait du label.

Le ministre chargé de l'économie numérique décide le retrait du label.

LE LABEL STARTUP

Quelles étapes à suivre pour obtenir le Label ?

Préparation de la candidature

STEP 02

Instruction du dossier

STEP 04

Obtention du Label



01

- S'inscrire via le portail des startups
- Remplir le formulaire de candidature en ligne
- Télécharger les documents juridiques y afférents

02

- La soumission se fait uniquement quand une session de labélisation est ouverte (cf. section Sessions de Labélisation)
- La soumission se fait en ligne via le Portail
- Des frais de dossier de 100 DT sont exigibles au moment de la soumission
- Le candidat peut soumettre une seule candidature tous les 6 mois

03

- Vérification des documents soumis
- Vérification de l'éligibilité aux 3 premiers critères par l'équipe Startup Act (cf. page2)

04

- Exploration des dossiers: concept, Business model, pitch et démo du produit
- *Le Proof of concept est un minimum requis dans l'évaluation du dossier*
- Evaluation de l'innovation et scalabilité par le Collège
- Vote (accepté, refusé ou appelé à Pitcher)

05

- Tout projet ayant obtenu un minimum de 5 avis favorables obtient le Label

(*) Le Collège des Startups : un engagement volontaire pour la communauté des startups, créé en vertu de l'article N°6 de la Loi N°2018-20 relative aux Startups.

Après du ministère chargé de l'économie numérique, un comité technique dénommé "Comité de labélisation", qui statue sur la satisfaction des demandes d'obtention du label Startup aux conditions. Il est composé d'un Président et de 08 membres. Les membres sont nommés par décision du chef du gouvernement sur proposition du ministre chargé de l'économie numérique et ce pour une durée de 3 ans renouvelable une seule fois.

LE LABEL STARTUP

À noter...

→ Tout projet ayant obtenu un minimum de 5 avis favorables se verra **décerner directement le label**.

→ Tout projet ayant obtenu 5 avis défavorables sera recalé et la personne ne pourra redéposer à nouveau **qu'après un délai de 6 mois**, sinon, la personne sera appelée à **Pitcher** devant le collège.

La séance de Pitching

Les postulants appelés à **Pitcher** auront **15 minutes** pour défendre leur projet devant le collège, suite à cette étape, les membres du collège se prononcent :



Si le projet obtient un minimum de 5 avis favorables, il se verra décerner le label



Si le projet obtient un minimum de 5 avis défavorables, le dossier sera recalé et la personne ne pourra redéposer à nouveau qu'après un délai de 6 mois.

Pour les fondateurs désirant créer une Startup, l'obtention du label Startup ne se produit que lorsqu'ils satisfont aux conditions prévues par la loi (modèle économique à forte dimension innovante, activité à fort potentiel de croissance économique)

→ Dans ce cas un pré label est accordé

→ Toute personne désirant obtenir le label startup a le droit d'y postuler **une fois tous les 6 mois selon les conditions et procédures précitées.**



L'obtention du label Startup est subordonnée à la constitution de la société et la satisfaction à toutes les conditions fixées par la loi

LE LABEL STARTUP

Comment obtenir le Label Startup ?

Pour obtenir le Label Startup, il faut remplir un formulaire de candidature via le Portail des Startups (<https://www.startupact.tn/accueil.html>) accompagné par une liste de documents



Le process de labélisation intègre 2 alternatives :



Autrement, le candidat se prononce sur le caractère **innovant et scalable du projet** devant le Collège des startups : **Une réponse à la candidature est formulée en 30 jours.**

Si la société est considérée innovante et scalable, le process de labélisation se résume à la vérification des critères d'âge, de taille et d'indépendance de la société (cas où la société a profité de levées de fonds auprès d'organismes d'investissement) **Une réponse à la candidature est formulée en 3 jours ouvrés.**



Le Pré-label et le label Startup sont octroyés par **décision du ministre chargé de l'économie numérique**, sur avis conforme du Comité technique.



Les décisions d'octroi du label startup sont **publiées sur le portail électronique des startups.**

LE LABEL STARTUP

Quels sont les documents exigés pour obtenir le Label Startup?

Pour les sociétés déjà créées les documents sont les suivants :



La demande est remplie selon un formulaire élaboré par la direction de l'économie numérique comportant, notamment, les éléments inhérents au modèle économique dudit projet dont :



Pour les entreprises individuelles désirant obtenir le Label Startup, elles doivent déposer une demande d'obtention de pré-label, ensuite elles sont tenues de déposer une demande d'obtention de label Startup, selon les mêmes formulaires suscités.

LE LABEL STARTUP

Quelle est la durée de traitement d'une demande ?

Une réponse est formulée dans un **délaï maximum de 30 jours**, à partir de la date de dépôt des demandes d'obtention du label startup.

La non-réponse dans un **délaï de 60 jours**, à compter de la date de dépôt de la demande, est réputée avis favorable à l'octroi du label.

Le ministre chargé de l'économie numérique est tenu, dans ce cas, d'accorder le label startup sans avoir à prendre l'avis du comité de labélisation.



Quand déposer une demande de labélisation ?

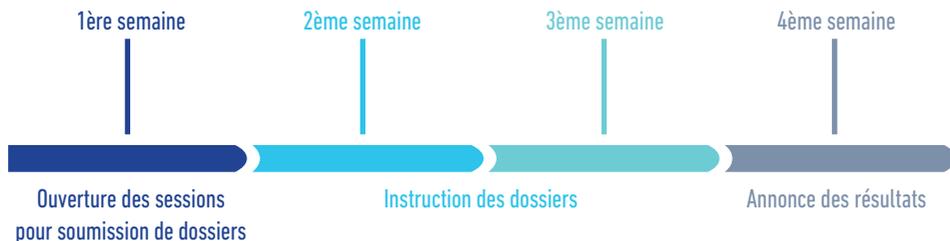
Il existe des sessions de labélisation

Bien que la création de compte et la préparation du dossier **peuvent se faire à tout moment**, seule la **soumission effective du dossier sur le portail se fait pendant l'ouverture de la session**.

Le **premier de chaque mois calendaire, une nouvelle session est ouverte** et les postulants ont une semaine pour soumissionner (la première semaine de chaque mois).



La timeline d'une session de labélisation :



Que se passe-t-il en cas d'échec d'obtention du label startup ?

L'échec d'obtention du Label Startup n'est pas définitif : Chaque candidat a droit de prétendre au Label Startup une fois tous les 6 mois.

LE LABEL STARTUP



Pendant la validité du Label, la Startup est tenue de **respecter quelques exigences** :

La réalisation d'objectifs de croissance relatifs au nombre des ressources humaines, au total de l'actif et au chiffre d'affaires annuel, comme suit :

Le label Startup est retiré en cas de manquement à ces exigences

Au bout de 3 ans de la date d'octroi du Label



> = 10 employés



> = 300 milles dinars

Au bout de 5 ans de la date d'octroi du Label



> = 30 employés



> = 1 millions de dinars

La **tenue d'une comptabilité** conformément à la réglementation en vigueur, et la mise à disposition du ministère chargé de l'économie numérique de ses états financiers (Via la plateforme Startup Act), et ce, **au plus tard le 31 mars de l'année suivant celle de l'exercice concerné.**

La notification au ministère chargé de l'économie numérique de **tout changement** survenu affectant les conditions d'obtention du Label, et ce, **dans un délai d'un mois à compter de la date dudit changement.**



STARTUP

LE PRÉ- LABEL STARTUP

Qu'est ce que le pré-label et comment il devient un label startup ?

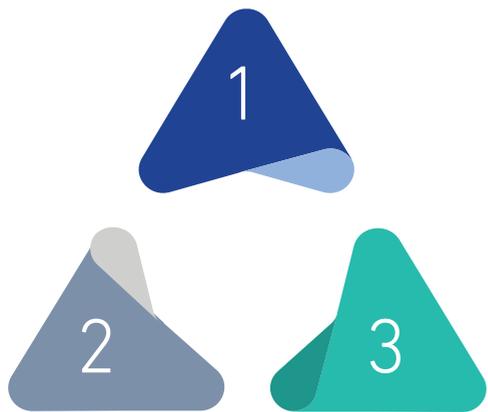
Le Pré-label concernent les fondateurs n'ayant pas encore crée leurs sociétés et qui veulent obtenir le Label Startup.



Le Pré-label est octroyé par décision du ministre chargé de l'économie numérique, sur avis conforme du Comité technique.

Tout fondateur désirant créer une Startup peut solliciter l'obtention du label Startup sous réserve de répondre aux conditions d'Innovation et de Scalabilité. Dans ce cas, il lui est accordé un Pré-label d'une durée de six mois durant laquelle le titulaire procède à la constitution de la société tout en respectant les conditions d'âge, de taille et d'indépendance.

L'obtention du label Startup pour les fondateurs est conditionnée par :



- 1.** La constitution de la société
- 2.** L'accord d'un pré-label
- 3.** La satisfaction des conditions d'âge, de taille et d'indépendance avant l'expiration de la durée du Pré-label

Quelle est la durée de réponse?

Une réponse est formulée par voie électronique dans un délai de 3 jours à compter de la date de complétude du dossier.



LE PRÉ- LABEL STARTUP

Quels sont les documents exigés pour obtenir le Label Startup?

Avant l'expiration de la durée du pré label (6 mois) , le titulaire du pré-label est tenu **de compléter son dossier** en déposant via le portail électronique des startups les documents suivants :

Extrait RNE

*Carte
d'identification
fiscale*

*Copie des
statuts de la
société et du
registre des
actionnaires*

*Attestation
d'adhésion à la
(CNSS) avec
une liste
nominative des
salariés*

*Copie des états
financiers de
l'année
précédant la
date de dépôt
de ladite
demande*



En cas de **dépassement du délai** mentionné (6 mois) sans compléter ledit dossier, **le pré label devient caduc.**

LE PRÉ- LABEL STARTUP

Quelles étapes à suivre pour obtenir le Pré-Label ?



- 01** →
- S'inscrire via le portail des startups
 - Remplir le formulaire de candidature en ligne
 - L'espace candidature est accessible à tout moment et le candidat peut préparer son dossier à tout moment

- 02** →
- La soumission se fait uniquement quand une session de labélisation est ouverte (cf. section Sessions de Labélisation)
 - La soumission se fait en ligne via le Portail
 - Des frais de dossier de 100 DT sont exigibles au moment de la soumission
 - Le candidat peut soumettre une seule candidature tous les 6 mois

- 03** →
- Exploration des dossiers : concept, Business model, pitch et démo du produit
 - *Le PoC (Proof of concept) est un minimum requis dans l'évaluation du dossier
 - Evaluation de l'innovation et scalabilité
 - Vote (accepté, refusé ou appelé à Pitcher)

- 04** →
- Tout projet ayant obtenu un minimum de 5 avis favorables obtient le Pré-Label

- 05** →
- Création de la société et obtention du label

LE PRÉ- LABEL STARTUP

Quelle est la capacité maximale par session?



40

candidatures par session de labélisation répartie comme suit :

Pour les demandes d'octroi
d'un Pré-Label

20 Candidats au maximum

Pour les demandes d'octroi
d'un Label

20 Candidats au maximum

Lien pour postuler :

<https://apply.startup.gov.tn/survey>



START
UP
ACT

Accueil

Le Startup Act

À Propos

Espace Startup

Espace Investisseur

FAQ

POSTULER

SUIS-JE ÉLIGIBLE AU LABEL STARTUP ?

Q.1 Votre société est-elle créée?

OUI

NON

Q.2 Votre société vérifie-elle TOUS ces critères?

- Votre société a moins de 8 ans d'existence
- Vous avez moins de 100 salariés
- Le total Bilan est inférieur à 15 millions de dinars
- Le chiffre d'affaire est inférieur à 15 millions de dinars

OUI

NON

Q.3 Plus que 2/3 du capital est-il détenu par des personnes physiques, des fonds d'investissement ou des startups étrangères?

OUI

NON

Q.4 Votre société ou idée est-elle innovante?

OUI

NON

Q.5 Votre société ou idée est-elle scalable?

OUI

NON

Vous êtes éligible au Label Startup. Vous pouvez commencer votre candidature à travers le lien suivant:

COMMENCER LA CANDIDATURE

REVENIR VERS LE SITE

LE PRÉ- LABEL STARTUP

Quelles sont les causes de rejet ?

En vue de se faire octroyer le label startup, la société postulante **doit satisfaire aux critères** fixés le décret gouvernemental n° 2018-840 du 11 octobre 2018 (cf. page 2)

La société doit être jeune, innovante, potentiellement croissante, dispose d'un effectif, un total bilan et un chiffre d'affaires annuels ne dépassant pas les plafonds réglementaires, et être détenu à la hauteur de 75% par des organismes d'investissements.

La société qui n'est pas éligible aux conditions précitées, soit sur le plan du modèle économique qui est archaïque, ou bien en raison de son activité économique qui ne présente aucun signe de croissance, ou encore qui ne répond pas aux critères de taille, d'indépendante et de jeunesse **se verra refuser sa demande d'octroi du label.**

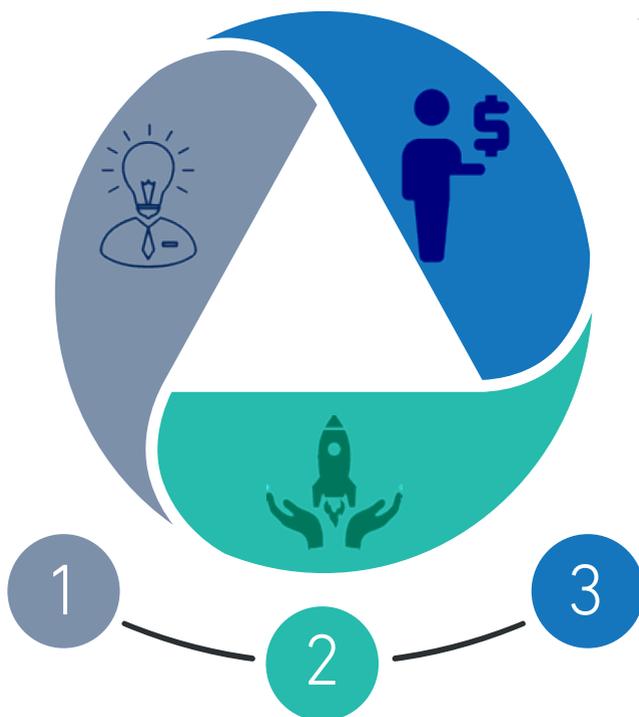


La décision de refus émise par le comité de labélisation doit être motivée et notifiée au postulant par voie électronique.



LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Le Label Startup donne droit à divers avantages structurés en 3 ensembles clés :



AVANTAGES AUX ENTREPRENEURS

Objet : encourager les potentiels-entrepreneurs à oser entreprendre et lancer leurs Startups

AVANTAGES AUX STARTUPS

Objet : soutenir le développement des Startups depuis la Tunisie.

AVANTAGES AUX INVESTISSEURS

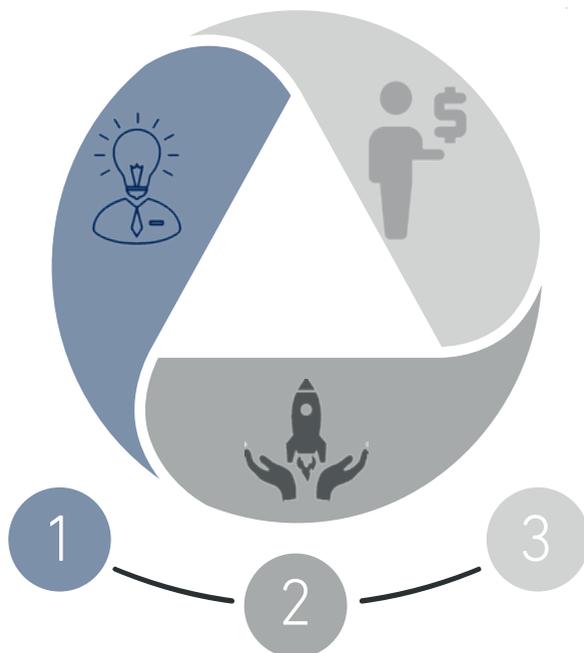
Objet : encourager les Investisseurs à investir dans les Startups.

À noter...

Peut-on avoir les avantages du startup Act avec le pré-label ?
Non le Pré-Label n'ouvre pas droit aux avantages du Startup Act.
Seul le Label Startup le permet.

LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

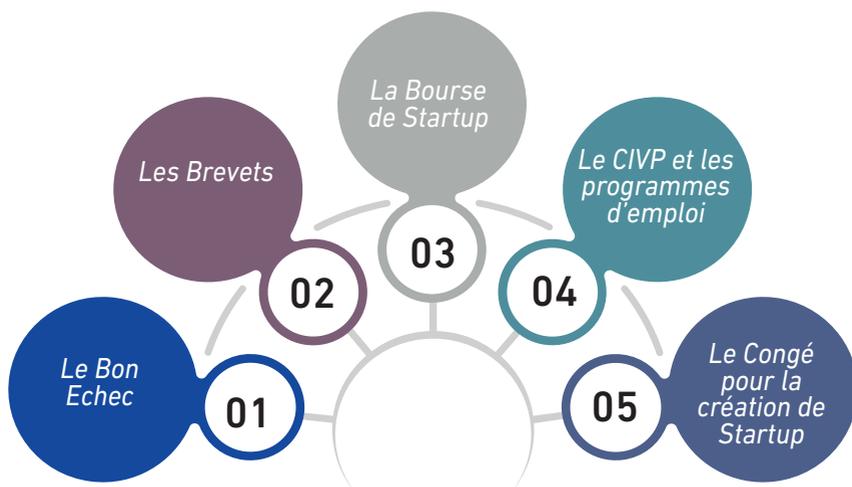
Les avantages du Startup Act pour les entrepreneurs



AVANTAGES AUX ENTREPRENEURS

le législateur a prévu plusieurs modalités favorables pour les entrepreneurs souhaitant entreprendre dans les startups.

Les avantages accordés par l'Etat se répartissent au nombre de cinq :



LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les entrepreneurs

La Bourse de Startup (1/4)

Qu'est ce que la Bourse de Startup ?

Un avantage financier, donné au co-fondateur et actionnaire d'une Startup en lancement, afin de les encourager à lancer leur startup en Tunisie, à y travailler à temps plein et à ne pratiquer aucune autre activité professionnelle en parallèle, et ceux à travers la couverture des charges de vie pour une année.

Cet avantage est pris en charge par l'ANETI (décaissement) et la CNSS (pour la prise en charge) et **octroyé à 3 cofondateurs actionnaires au maximum exerçant à plein-temps dans la Startup intéressée.**

Chaque cofondateur actionnaire doit faire sa propre demande lui-même à partir de son propre compte sur le portail des Startups.

Toute personne nouvellement diplômée, légalement éligible bénéficiant des programmes d'emploi prévus par les règlements en vigueur, et qui crée une startup, **conserve le droit de bénéficier de ce programme, et ce, pour une durée maximale de 3 ans à compter de la date d'octroi du label Startup.**

Quel est le montant de la bourse Startup ?



Le montant de la bourse de startup **est fixé pour les salariés** sur la base du revenu mensuel moyen net pour les douze (12) derniers mois à compter de la date d'obtention du label startup.

Pour **les non-salariés**, le montant mensuel net de la bourse est **fixé à 1 000 dinars.**

Ce montant est compris entre **1 000 dinars et 5 000 dinars net par mois.**



Les montants alloués au titre de bourse de Startup sont versés mensuellement.

LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les entrepreneurs

La Bourse de Startup (2/4)

Quels critères à satisfaire pour bénéficier de la bourse des startups ?

Le postulant pour une bourse de startup doit remplir les conditions suivantes :

- 1.** Obtention du label startup par la société dans laquelle il est fondateur et actionnaire.
- 2.** Le bénéficiaire doit être de nationalité tunisienne et installé en Tunisie.
- 3.** Le bénéficiaire doit s'engager à être employé à plein-temps au sein de ladite Startup.
- 4.** Le bénéficiaire n'a pas bénéficié d'une bourse de startup au courant des trois années écoulées à compter de la date du dépôt de la demande.
- 5.** La société doit être affiliée à la CNSS exception faite pour les gérants qui n'ont pas encore de salarié, ni de cofondateur, ni de cofondateur boursier.
- 6.** Le demandeur ne doit pas avoir le statut d'étudiant ou de doctorant.
- 7.** Le demandeur n'exerce aucune autre activité.
- 8.** Le demandeur ne doit pas bénéficier d'aucun programme d'encouragement à l'employabilité géré par l'ANETI (Karama, CIVP ou autre...).
- 9.** Déposer une demande via le portail électronique des startups dans un délai d'un mois à compter de la date d'obtention du label startup sans toutefois dépasser un an à compter de la date de la constitution de la société.



Si le demandeur d'une bourse startup a une autre activité au moment de la demande, il pourra faire la demande en mettant une date de début de la bourse dans le futur (le temps de quitter son activité).

La date de début de bourse **ne peut pas dépasser les 6 mois à partir de la date d'obtention du Label.**

LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

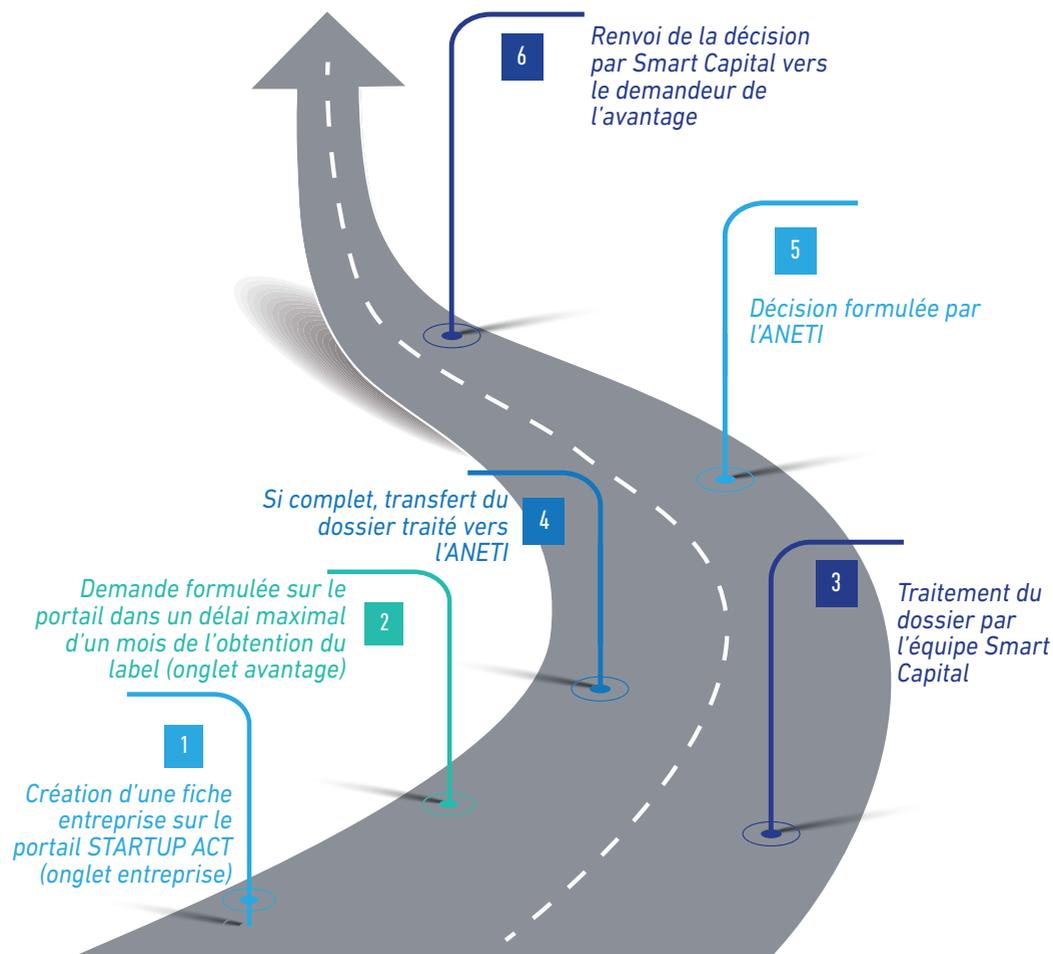
Les avantages du Startup Act pour les entrepreneurs

La Bourse de Startup (3/4)

Quelles étapes à suivre pour obtenir la Bourse startup ?

Les postulants pour la bourse de startup déposent **une demande électronique unifiée au titre de la startup concernée sur le portail**.

La demande est munie des données et des justificatifs nécessaires. Dès l'obtention du label, il faut suivre ces étapes pour bénéficier de la bourse startup :



La vérification de l'éligibilité de la demande **ne dépasse pas un délai de 15 jours** à partir de la date de réception de ladite demande. L'activation se fait directement sur le portail Startup Act.

LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les entrepreneurs

La Bourse de Startup (4/4)

Quels sont les documents à fournir pour obtenir la Bourse startup ?

1. Affiliation CNRPS pour les organismes publics.
2. Décision de recrutement pour les organismes publics.
3. Contrat du travail.
4. Fiches de paie des 12 derniers mois.

Pour les salariés d'une entreprise publique basée en Tunisie

1. Historique CNSS pour les entreprises privées.
2. Décision de recrutement pour les organismes publics.
3. Contrat du travail.
4. Fiches de paie des 12 derniers mois.

Pour les salariés d'une entreprise privée basée en Tunisie

Affiliation CNSS de la société :

1. Les fiches de paie des 12 derniers mois.

Pour les salariées d'une entreprise étrangère

1. Copie de la carte d'identité nationale.
2. Les 12 dernières fiches de paie du soumissionnaire.
3. Relevé d'identité bancaire RIB.
4. Dernier diplôme d'études obtenu.
5. Engagement de travail à plein temps sur la startup labellisée.

LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les entrepreneurs

Les Brevets

Qu'est ce qu'un Brevet ?

Avantage Brevet : Prise en charge par l'Etat des procédures et des frais d'enregistrement des brevets des Startups au niveau national et international.

La loi des Startups de 2018, a exonéré les jeunes professionnels de tous frais relatifs au brevetage.

Les formalités et les frais afférents à l'enregistrement des brevets d'invention des Startup sont à la charge du Ministère Chargé de l'Economie Numérique, tant au niveau national qu'international, sous réserve de respecter les règles de justice et d'équité.

Quels critères à satisfaire pour bénéficier des Brevets ?

Pour bénéficier d'un Brevet, le postulant doit remplir les conditions suivantes :

Label Startup valide



Le produit ou le processus de fabrication répond aux conditions d'invention et brevetable



LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les entrepreneurs

Les Brevets

Quelles étapes à suivre pour obtenir un Brevet ?

Il faut **déposer une demande via la plateforme électronique des startups** accompagnée des pièces justificatives du brevet, et d'un devis comportant le montant de l'enregistrement.

1.

Dépôt de la demande au niveau de l'office national, régional ou international.

2.

Examen du dossier par l'office : vérifier si toutes les pièces requises ont été fournies afin qu'une date de dépôt puisse être accordée à la demande.

3.

Établissement du rapport de recherche qui permet de vérifier que l'invention est réelle: L'examineur émet alors un avis.

4.

Publication de la demande.

5.

Examen approfondi du brevet.



LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les entrepreneurs

Le Congé pour Création de Startup (1/5)

Qu'est ce qu'un congé pour création de startup ?

Tout promoteur d'une Startup, qu'il soit agent public ou salarié d'une entreprise privée, souhaitant dédier à plein temps au lancement et au développement de sa startup, peut bénéficier du droit au congé pour création de Startup pour une durée d'une année renouvelable une seule fois.

Peuvent bénéficier de ce droit, **3 au plus, des fondateurs-actionnaires** exerçant à plein-temps dans la Startup concernée.

Cet avantage donne à l'employé du secteur privé ou public **le droit de garder une relation contractuelle non rémunérée avec son employeur.**



L'employeur, public ou privé, **ne peut pas s'opposer au départ du bénéficiaire du Congé** (hormis le cas d'un employeur privé employant moins de 100 salariés).

LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les entrepreneurs

Le Congé pour Création de Startup (2/5)

Quels critères à satisfaire pour bénéficier d'un congé pour création de startup ?

Être un fondateur et actionnaire d'une startup labélisée.

Avoir une autorisation écrite de la part de son employeur si le demandeur du congé travaille dans une entreprise privée qui compte moins que 100 employés.

Obtenir du label startup par la société dans laquelle il est fondateur et actionnaire.

Être employé titulaire et avoir une ancienneté d'au moins 3 ans dans une entreprise privée ou dans un organisme public.

Déposer une demande via le portail électronique des startups dans un délai d'un mois au maximum à compter de la date d'obtention du label.

S'engager à être employé à plein-temps au sein de ladite startup.

Pause!



LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les entrepreneurs

Le Congé pour Création de Startup (3/5)

Qu'elles étapes à suivre pour bénéficier du congé pour création de startup ?

Pour postuler : il faut déposer une demande électronique via le Portail des Startups.

La demande est munie des données et justificatifs nécessaires dont la date proposée de départ effectif de l'emploi d'origine. **Cette date doit se situer entre un mois et demi, au moins, et six mois, au plus, à partir de la date de dépôt de la demande.**

Voici les étapes à suivre :

Créer une fiche entreprise sur le portail STARTUP ACT (onglet entreprise).

Faire une demande de congé STARTUP sur le portail

Une lettre signée par l'autorité compétente au sein du ministère des Technologies de la communication et de l'Economie Numérique de Tunisie est envoyée à l'employeur.

Le dossier est traité par l'équipe Smart Capital.



La réponse est formulée dans un délai de 15 jours à partir de la date de réception de la demande.

LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les entrepreneurs

Le Congé pour Création de Startup (4/5)

Quels sont les documents à fournir pour obtenir le congé pour création de Startup ?

Attestation d'emploi mentionnant clairement le nom de l'employeur et son adresse.

Autorisation de l'employeur dans le cas d'une entreprise de moins de 100 employés.

Engagement signé de travail à plein temps pour la startup labellisée.



Cet avantage est octroyé pour une durée de 12 mois reconductible une seule fois pour une durée de 12 mois supplémentaires.

LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les entrepreneurs

Le Congé pour Création de Startup (5/5)

Comment procéder pour mettre fin a un congé pour création de startup ?



Le bénéficiaire formule une demande et **exprime** son souhait de réintégrer sa fonction ou son corps d'origine **via le portail électronique des Startups**.



L'employeur d'origine en est informé par voie écrite : il est tenu de notifier le salarié concerné pour **réintégrer sa fonction dans un délai de 30 jours à compter de la date de notification** sous peine d'être considéré en situation d'abandon de poste.

Étapes à suivre pour mettre fin un congé pour création de startup :

1- Faire une demande d'arrêt du congé Startup sur le portail tout en y mentionnant la date et le motif d'arrêt.



2- Le dossier est traité par l'équipe Smart Capital.



3- Une lettre signée par l'autorité compétente au sein du ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique de Tunisie est envoyée à l'employeur.



4- En cas d'arrêt ou de retrait du label l'employeur doit notifier le salarié concerné pour réintégrer sa fonction ou son corps d'origine.



LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les entrepreneurs

Le CIVP et les programmes d'emploi (1/2)

Qu'est ce que le CIVP et les programmes d'emploi ?

Tout Startupper préserve le droit de bénéficier des programmes d'emploi et ce pour une **durée maximale de trois années à partir de l'année de création de la Startup**.

→ Si le jeune diplômé est **un employé de la Startup**, il peut choisir de reporter ses droits de bénéficiaire de ce programme. Il peut bénéficier ultérieurement de ce droit **sans dépasser 3 ans** et après avoir suspendu son contrat de travail avec la startup.



Quels critères à satisfaire pour bénéficier des programmes d'emploi ?

Le postulant pour un programme d'emploi doit remplir les conditions suivantes :

- **Avoir un label Startup valide**
- **Avoir un diplôme**
- **Etre inscrit dans un bureau de travail**



LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les entrepreneurs

Le CIVP et les programmes d'emploi (2/2)

Qu'elles étapes à suivre pour bénéficier des programmes d'emploi ?

La startup souhaitant bénéficier de la prise en charge par le fonds national de l'emploi des programmes d'emploi doit :

1- Déposer un dossier **via la plateforme électronique des startups** accompagnés des données et justificatifs nécessaires.

2- Le dossier **est transmis, à l'agence nationale de l'emploi et du travail indépendant** qui se charge des modalités afférentes à son traitement (présenter le Label au bureau de travail accompagné de la demande pour bénéficier du CIVP en tant que fondateur d'une startup labellisée / employé d'une startup labellisée).

Quels sont les documents à fournir pour bénéficier des programmes d'emploi ?

- **Le Label**
- **Diplôme**
- **Formulaire CIVP**



LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les entrepreneurs

Le Bon échec

Qu'est ce que le Bon échec ?

Qui ne tente rien à rien ! Tel est le dicton adopté implicitement par le Startup Act, qui a instauré « Le Bon Echec »

Le Startup Act encourage le **Bon échec** en favorisant la liquidation amiable des Startups à travers la conjugaison de mesures comme le **Fonds de Garantie des Startups**, l'exonération de l'**Impôt sur les Sociétés** et la **Prise en charge par l'Etat des charges salariales et patronales**.



Le Fonds de Garantie des Startups :

Objectif : Garantir les participations des sociétés d'investissement à capital risque, des fonds collectifs de placement à risque, des fonds d'amorçage et de tout autre organisme d'investissement selon la législation en vigueur, au capital des Startups.

→ Intervient uniquement au cours de la liquidation de la startup.

Quels critères à satisfaire pour bénéficier du Bon échec ?

Avoir un label Startup valide.

Qu'elles étapes à suivre pour bénéficier du Bon échec ?

Le Bon échec ne s'active qu'en cas de **liquidation judiciaire**.

→ Il faut **présenter à Smart Capital : le PV de solution de liquidation à l'amiable et le Label**.

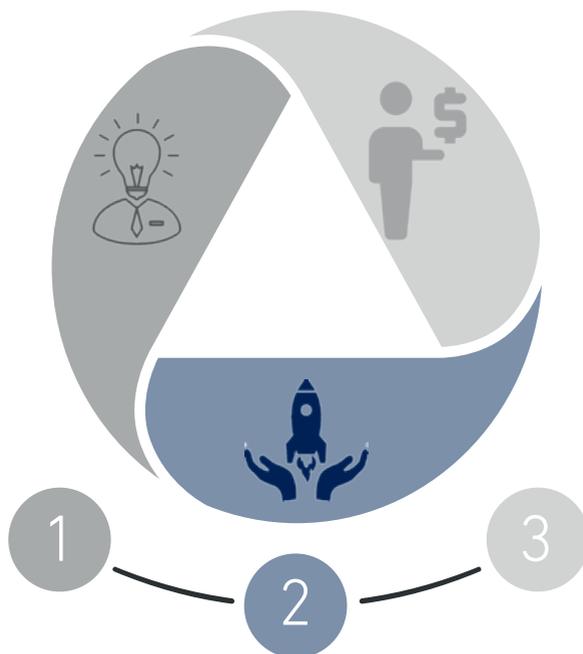
Quels sont les documents à fournir pour bénéficier du Bon échec ?

Le Label

Le PV de solution de liquidation

LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les Startups



AVANTAGES AUX STARTUPS

Le législateur a prévu plusieurs modalités favorables pour soutenir le développement des Startups depuis la Tunisie qui se répartissent comme suit :

- **Le portail des Startups**
- **Les privilèges en matière de change**
- **Les charges salariales et patronales** (cf. Guide fiscal)
- **La carte technologique & Allocation annuelle**
- **Les impôts sur les sociétés** (cf. Guide fiscal)
- **L'opérateur technologique agréé**
- **Homologation**

LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les Startups

Le portail des startups

Qu'est ce que le portail des startups ?

L'interlocuteur unique des Startups en termes des procédures administratives y afférentes.



Les charges salariales et patronales



Les Startups labellisées bénéficient de la prise en charge par l'Etat des charges salariales et patronales.
cf. Guide Fiscal

L'impôt sur les sociétés

Les Startups sont exonérées de l'impôt sur les sociétés.

cf. Guide Fiscal



Les privilèges en matière de change



Droit d'ouvrir un compte en devises

Cf. Modalités de rapatriement des fonds : réglementation de change

Carte technologique & Allocation annuelle

Cf. Modalités de rapatriement des fonds : réglementation de change



LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les Startups

L'opérateur technologique agréé

*Les Startups sont considérées comme des Opérateurs Économiques Agréés au sens du Code des Douanes.
L'opérateur économique agréé est un statut qui vise à simplifier et accélérer les procédures douanières*

Cet avantage est octroyé pour toute la période de validité du label.

Quels conditions à satisfaire pour être un opérateur technologique agréé ?

- Avoir obtenu le **Label**
- Avoir une **situation douanière en règle** (pour les 3 dernières années qui précèdent la date de dépôt de la demande
- Avoir une **situation fiscale régularisée**
- Avoir une **situation financière solvable** pour les 3 dernières années qui précèdent la date de dépôt de la demande
- Avoir une situation régulière envers les **caisses sociales**
- Tenir une **comptabilité commerciale** conforme à la législation et une comptabilité matière informatisée, répondant aux exigences des contrôles douaniers
- Adopter des **procédures acceptées par les services des douanes** pour l'archivage des registres et des informations de l'entreprise

Quels documents exigés pour être un opérateur technologique agréé ?

- Fiche de renseignement à remplir sur le portail
- Extrait du registre de commerce de la société datant de moins de 3 mois
- L'organigramme de la startup
- Les Statuts de la startup
- Le Questionnaire d'auto-évaluation de l'opérateur économique agréé à remplir sur le portail
- Une copie de la publication au JORT relative à la constitution de l'entreprise ainsi que celle de toute mise à jour ultérieure

LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les Startups

L'opérateur technologique agréé (1/2)

Comment procéder pour être un opérateur technologique agréé ?

L'activation se fait à travers le portail Smart Capital :

→ Une fois la demande est effectué sur le portail strtpact.tn, l'équipe smart capital transfère les dossiers à la douane pour procéder à l'étude des documents présentés

- Uploader une **copie de la publication au JORT** relative à la constitution de l'entreprise ainsi que celle de toute mise à jour ultérieure
- Télécharger le document "**Demande de certification OEA Opérateur Economique Agréé**", le remplir, le signer, mettre le cachet et l'uploader
- Uploader un extrait du **registre de commerce** de la société datant de moins de 3 mois
- Uploader les **états financiers** des 3 derniers exercices (optionnelle pour les sociétés nouvellement créées)
- Uploader l'**organigramme** de l'entreprise
- Uploader une copie, le cas échéant, de l'**autorisation de l'exercice de l'activité ou du cahier des charges signé**
- Uploader le **questionnaire d'auto-évaluation** rempli, signé et cacheté : questionnaire à télécharger du site même
- Uploader **les Statuts de la société**

LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les Startups

L'opérateur technologique agréé (2/2)

→ Si le dossier **ne contient pas tous les documents requis**, le bureau de l'opérateur économique agréé **invite le demandeur dans un délai ne dépassant pas 30 jours** à compter de la date de dépôt du dossier à fournir les documents manquants.



→ **La décision finale** concernant l'octroi ou non du statut d'opérateur économique agréé **est rendue dans un délai ne dépassant pas les 120 jours** à compter de la date de dépôt de la demande.

En cas d'acceptation du dossier, **l'entreprise sera soumise à un audit préliminaire** effectué par le bureau de l'opérateur économique agréé.



En cas d'accord pour l'octroi du statut d'opérateur économique agréé :



L'opérateur est invité à **conclure une convention avec la direction générale des douanes** fixant les avantages accordés et les obligations à respecter.

La convention **prend effet** à partir du **10ème** jour ouvrable suivant la date de sa signature par les deux parties.

LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les Startups

L'Homologation

Les Startups **sont exemptées des procédures d'homologation et de contrôle technique du CERT** (Centre d'Etudes et de Recherche en Télécommunication) à l'importation.

Quels conditions à satisfaire pour profiter de l'homologation ?

Avoir obtenu le Label

Comment procéder pour profiter de l'homologation ?

Il suffit de présenter le Label Startup Act pour emprunter le corridor vert, mis en place par la douane pour le passage sans contrôle technique et sans besoin d'homologation.

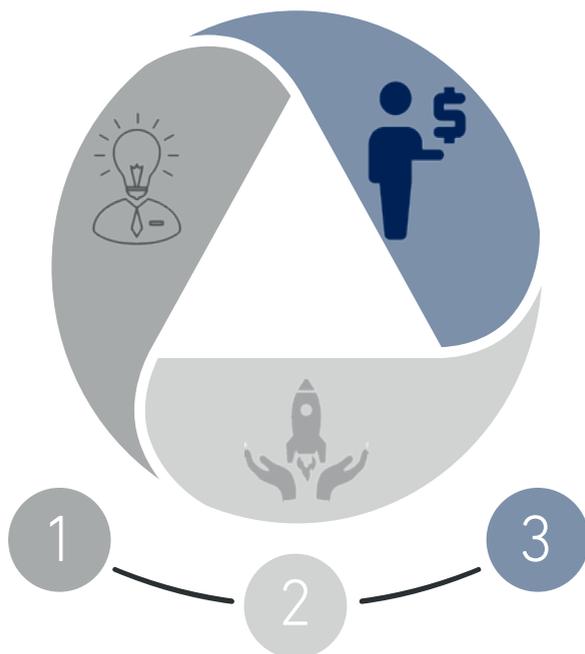
Quels documents exigés pour être un opérateur technologique agréé ?

Le Label Startup Act



LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les Investisseurs



AVANTAGES AUX STARTUPS

Il s'agit d'une série d'incitations pour encourager les Investisseurs (personnes physiques ou morales) à investir dans les Startups.

- **Le dégrèvement fiscal**
(cf. Guide fiscal)
- **L'exonération des impôts sur la plus-value**
(cf. Guide fiscal)
- **Les apports en nature**
- **Le fonds de garantie des startups**
(cf. Avantages du Startup Act pour les entreprises : Bon échec)

LES AVANTAGES DU STARTUP ACT

Les avantages du Startup Act pour les Investisseurs

- **Le dégrèvement fiscal**

(cf. Guide fiscal)

- **l'exonération de l'impôt sur les plus-value**

(cf. Guide fiscal)

- **Les apports en nature**

Dans le cas d'un apport en nature, les actionnaires d'une Startup sont habilités à choisir le commissaire aux apports afin d'évaluer ledit apport

- **Le fonds de garantie des startups**

(cf. Avantages du Startup Act pour les entreprises : Bon échec)

LA PROTECTION DES BREVETS

Startup : protégez vos innovations avec un brevet !



Protection des brevets : Propriété intellectuelle



Les droits de propriété industrielle
Les droits de la propriété littéraire et artistique

L'un des traits de caractère d'une startup est sans nul doute son aspect initiative, marqué par ses idées

Nouvelles



Originales



En vue de garantir la protection des droits de propriété intellectuelle, **le législateur a dispensé les fondateurs d'une startup de tous frais relatif au brevetage :**

- Les formalités de dépôt et les frais d'enregistrement y afférents sont à la charge du Ministère chargé de l'Economie Numérique, et ce aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

Au préalable, la startup concernée doit présenter :

1. Une demande via le portail électronique des startups munie des pièces justificatives du brevet d'invention.
2. Devis précisant le montant de l'enregistrement dudit brevet.

Une étude sera effectuée par la Structure chargée de la propriété industrielle qui sera parachevée par un avis.

LA PROTECTION DES BREVETS

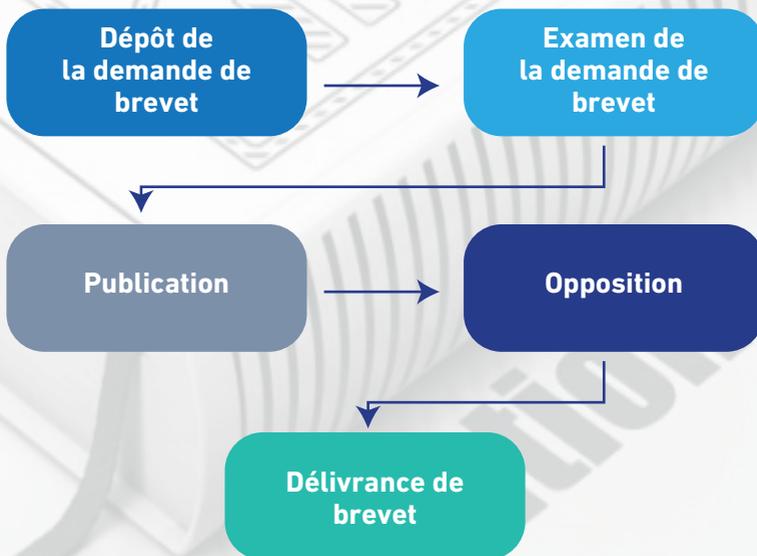
Une fois les procédures d'enregistrement achevées, votre startup pourra se prévaloir du brevet d'invention

Brevet !

Monopole d'exploitation sur votre projet

Tous tiers est interdit de prévaloir votre projet :
Le cas échéant, ils peuvent être entamé en justice par les fondateurs de la startup

Procédure d'enregistrement des brevets devant l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI)





Vers un cadre plus appuyé :

Projet Startup ACT 2.0

Une nouvelle vision pour un meilleur écosystème

La **digitalisation des process administratifs** pour faciliter les procédures entre les différentes structures et rendre aisé le parcours des investisseurs, tout en maintenant les opportunités offertes depuis 2018.



STARTUP ACT 2.0

CONTRIBUTE NOW!

TS



Invest for Jobs
Investment for the creation of jobs

giz
German Investment Cooperation

mim



EXPERIENCE
FRANCE
2018-2022



GUIDE START UP
CADRE LÉGISLATIF